Ville de Genève Conseil municipal

16 juin 2016

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 23 mars 2011: «Pour des préaux sûrs et sécurisés: fermeture nocturne pour utilisation diurne!»

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-262 au Conseil administratif le 26 mars 2014.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif tient à souligner qu'il partage pleinement les préoccupations des pétitionnaires. Les services de la Ville de Genève concernés par l'insécurité et l'insalubrité dans les préaux des écoles font un travail constant d'adaptation pour répondre au mieux à cette problématique récurrente.

Les préaux d'écoles sont régis par le règlement des espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève (LC 21 331). Ces espaces servent au repos, à la détente et aux loisirs de la population. Durant l'horaire scolaire, les préaux sont exclusivement réservés aux enfants des établissements scolaires attenants; durant l'horaire parascolaire, ils le sont prioritairement aux enfants du parascolaire ainsi qu'au personnel encadrant.

Il arrive que l'état des préaux des écoles primaires de la Ville de Genève fasse l'objet de plaintes, parfois de pétitions ou de motions; le plus fréquemment, c'est leur occupation nocturne qui génère un problème d'insalubrité, de tapage, voire d'insécurité.

Soucieux de garantir que les préaux restent des lieux propres et conviviaux, le Service des écoles et des institutions pour l'enfance a mis en place, en janvier 2013, une «cellule préau» chargée d'appréhender la problématique dans sa complexité, d'objectiver les plaintes et de proposer des solutions pragmatiques.

Lorsque la Ville de Genève est interpellée à propos d'un préau particulier, la «cellule préau» procède à une évaluation de la situation. Sur la base des constats des partenaires (direction d'établissement, parents d'élèves, entreprises de nettoyage, police municipale, gendarmerie, travailleurs sociaux, etc.), elle propose des mesures ciblées et proportionnées, qui tiennent compte du contexte, des enjeux et des contraintes.

Les solutions préconisées par la cellule vont d'un renforcement du nettoyage à la réduction des horaires d'ouverture, voire à la fermeture de certains accès.

Elles peuvent s'accompagner de l'intervention de travailleurs sociaux hors murs ou d'actions de police.

Ces dernières années, la Ville de Genève a ainsi été amenée à fermer un certain nombre de préaux en soirée et la nuit suite à des actes d'incivilité.

Ces décisions, de nature exceptionnelle, ont été prises temporairement, en accord avec la communauté scolaire et compte tenu des circonstances. Elles seront périodiquement réévaluées.

A ce jour, dix préaux sont fermés la nuit: Necker, EFP St-Gervais, Ferdinand-Hodler, Eaux-Vives, Montchoisy, Vollandes, Sécheron, Chateaubriand, La Roseraie et Mail. Des panneaux d'information ont été apposés dans ces préaux, indiquant l'interdiction d'accès aux personnes non autorisées de 22 h 30 à 7 h (de 20 h 30 à 7 h durant l'horaire d'hiver) et spécifiant que les contrevenant-e-s sont passibles de sanctions prévues par le droit fédéral et cantonal.

La décision de fermer un préau doit parfois s'accompagner de mesures interdisant physiquement l'accès aux lieux – ce qui peut alors impliquer des travaux. Par exemple, la fermeture des préaux de Sécheron, Chateaubriand et Mail a nécessité la pose ou le rehaussement des clôtures.

Des mesures complémentaires sont envisagées au cas par cas. Il peut s'agir de la pose d'une signalétique spécifique dans un préau, de l'intervention de travailleurs sociaux du Service de la jeunesse et du Service social; la Ville peut également soutenir des projets d'animation menés par les acteurs et actrices du quartier (maisons de quartier, associations d'habitants, associations de parents d'élèves) afin d'occuper l'espace et de changer l'image et l'usage des préaux.

Pour ce qui est de la propreté des lieux, tous les préaux des écoles en Ville de Genève font l'objet de nettoyage plusieurs fois par semaine, tôt le matin, les jours scolaires. La fréquence des nettoyages est augmentée de mai à octobre. Plus spécifiquement, une dizaine de préaux nécessitent également d'être nettoyés le week-end, parfois le samedi, toujours le dimanche.

Dans le processus actuel de réorganisation de l'entretien des bâtiments scolaires, le personnel de la Ville a repris à sa charge certaines tâches qui étaient jusqu'à présent confiées à des entreprises.

Ainsi, il a été demandé aux entreprises sociales partenaires de soumettre au Service des écoles une nouvelle organisation de leur travail permettant de couvrir plus de lieux et/ou les nettoyages du week-end.

Les réflexions portent également sur la possibilité de faire nettoyer certains préaux par des collaborateurs et des collaboratrices du Service des écoles les week-ends, et de faire en sorte que ces mêmes personnes effectuent une tournée dans tous les préaux de leur secteur afin d'évaluer les besoins en nettoyage immédiats. La mise à disposition de locaux pour les habitant-e-s durant le week-end dès la rentrée 2016 rend nécessaire cette évolution.

En conclusion, le Conseil administratif réitère sa volonté de renforcer la sécurité et la salubrité des préaux afin d'en garantir leur usage scolaire et leur usage social. Il rejoint en cela les pétitionnaires dans leur constat.

Les mesures prises par le Service des écoles sont aujourd'hui proportionnées et efficaces pour garantir la propreté des lieux et réduire les incivilités dans les préaux. Elles seront périodiquement revues et adaptées en fonction des situations locales, comme c'est du reste le cas pour les mesures d'entretien et de nettoiement du domaine public.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret La conseillère administrative: Esther Alder